RAPPORT ANNUEL 1989-1990

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

ERRATA

91-04456/

À la page 39, il faut lire:

Journaux québécois: 621 285 unités physiques
au lieu de: 1 692 851 unités physiques.

À la page 40, il faut lire:

TOTAL: 1 248 404 documents
au lieu de: 2 319 970 documents

COLLECTIONS TOTALES: 2 786 940 documents
au lieu de 3 858 506 documents

RAPPORT ANNUEL 1989-1990

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

Page couverture: Livre d'artiste: *Inoxydables*
Emboîtage de Jordi Bonet
Poèmes de Claude Péloquin
Éditions La Frégate
Case postale 157, succursale H
Montréal (Québec)
H3G 2K7
Tél.: (514) 481-6368

Photographie: Élodie Bernier

Typographie: Denise Lemay

Conception graphique: Louise Lecavalier

ISSN: **1181-6449**
Dépôt légal: 3e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

LE RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL 9

PRÉSENTATION DE LA BIBLIOTHÈQUE 11

Le Conseil d'administration 12

Les directeurs et les chefs de service 13

L'organigramme 14

Les fonctions de la Bibliothèque 15

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS 17

Les réalisations du Conseil d'administration 19

Les comités 21

Les services à la "clientèle" 23

Le profil de la "clientèle" 28

La Bibliothèque et les autres institutions 29

Les communications et les relations publiques 31

L'acquisition des documents 33

Le traitement des documents 37

Les collections 39

Les locaux 41

La conservation des documents 42

L'administration 43

LES ÉTATS FINANCIERS 45

La forme masculine est parfois utilisée pour désigner aussi bien les hommes que les femmes.

Montréal, le 12 juillet 1990

Madame Lucienne Robillard
Ministre des Affaires culturelles
225, Grande-Allée Est
Québec, (Québec)
G1R 5G5

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 28 de la Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec (L.Q., 1988, c 42), j'ai le plaisir et l'honneur de vous transmettre le premier rapport annuel de la Bibliothèque nationale du Québec, depuis que l'institution a été constituée en corporation, pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1990.

Le présent rapport fait état des activités de la Bibliothèque nationale du Québec et contient plusieurs informations susceptibles de mieux faire connaître cette institution.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Président-directeur général,

Philippe Sauvageau

LE RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le 1er avril 1989 a marqué une nouvelle étape dans l'histoire de la Bibliothèque nationale du Québec. En effet, l'adoption d'une loi par l'Assemblée nationale lui conférait un statut de corporation. Ainsi devenue mandataire du gouvernement, la Bibliothèque est maintenant gérée par un Conseil d'administration.

Ce nouveau statut de la Bibliothèque nationale a donné lieu à l'adoption de nouvelles règles administratives de gestion. Ce fut également l'occasion de s'interroger sur le développement de l'institution.

Ce cheminement a notamment conduit les membres du Conseil à revoir le processus d'informatisation de la Bibliothèque, à commander une enquête sur le profil de la clientèle, à soumettre à la Ministre des Affaires culturelles un projet de règlement visant, d'une part, à élargir le dépôt légal à de nouveaux supports et à majorer, d'autre part, les prix minimum et maximum déterminant le dépôt des documents publiés. Le Conseil a également transmis à la Ministre les orientations devant présider à la construction de nouveaux bâtiments qui répondent aux besoins de la Bibliothèque nationale.

Les administrateurs ont aussi pris les mesures pour rattraper le retard accumulé et accélérer la signalisation des notices de l'édition québécoise dans la banque de données et dans la *Bibliographie du Québec*.

Les décisions des membres du Conseil ont tenu compte des objectifs fondamentaux de la Bibliothèque nationale, à savoir conserver et diffuser le patrimoine documentaire québécois et ce dans un contexte de restrictions budgétaires. En effet, le nombre de documents soumis au dépôt légal, lequel touche les livres, les journaux, les revues, les cartes et plans, les livres d'artistes et les partitions musicales, ne cesse de croître. Cette augmentation des documents déposés a des répercussions sur le traitement, la conservation et la diffusion, alors que les ressources humaines diminuent.

Il est évident que la conservation du patrimoine québécois publié requiert des espaces sécuritaires dans un environnement contrôlé; il est également clair que le traitement des documents déposés, en constante augmentation, et leur signalisation dans la Bibliographie du Québec nécessitent des ressources humaines suffisantes.

Les membres du Conseil souhaitent que la Bibliothèque nationale puisse bénéficier de ressources humaines et d'espaces qui lui permettront de remplir adéquatement son mandat. C'est un défi qu'ils entendent relever à un moment où la Bibliothèque nationale se place au centre d'une stratégie culturelle axée sur la préservation et la diffusion du patrimoine.

Le Président-directeur général,

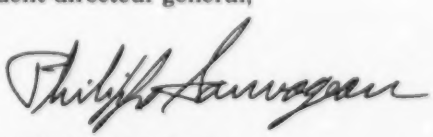

Philippe Sauvageau

PRÉSENTATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

- Le Conseil d'administration
- Les directeurs et les chefs de service
- L'organigramme
- Les fonctions de la Bibliothèque

Le Conseil d'administration

1

1- **Philippe Sauvageau**
Président-directeur général

2

2- **Jacques Girard**
Vice-président du Conseil d'administration, Éditeur du Journal de Montréal et vice-président, Quotidiens francophones de Québécor Inc.

3

3- **Robert Baillie**
Professeur au Collège de Rosemont et écrivain

4

4- **Suzanne Bertrand-Gastaldy**
Professeure agrégée, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal

5

5- **Anastassia Khouri St-Pierre**
Responsable des systèmes informatiques des bibliothèques de l'université McGill

6

6- **Lise Lachance**
Responsable du Centre de documentation de la Chambre des notaires du Québec

7

7- **Maurice Lemire**
Professeur-titulaire en Lettres à l'Université Laval et directeur de l'équide de rédaction du ***Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec***

8

8- **Carole Levert**
Directrice générale, Éditions Libre Expression

9

9- **André Rousseau**
Président-directeur général du Centre éducatif et culturel

Les directeurs et les chefs de service

Direction de la diffusion des ressources documentaires

Directeur: **Gilles Mathieu Boivin**

Chef du Service des relations publiques:
Geneviève Dubuc

Chef du Service à la clientèle:
Milada Vlach

Chef du Service de la conservation et de la reproduction:
Richard Thouin

Direction du développement et du traitement des collections

Directeur: **Pierre Deslauriers**

Chef du Service du développement des collections:
Monique Desrochers

Chef du Service du traitement descriptif des documents:
Lise Lavigne

Chef du Service de l'analyse documentaire et des opérations informatiques:
Van Khoa Nguyen

Direction de l'administration, de la recherche et de la planification

Directeur: **Marcel Fontaine**

Chef des Services administratifs:
Bernard Goyer

Chef du Service de l'analyse et de la coordination et secrétaire général:
Claude Fournier

Bibliothèque nationale du Québec

Organigramme

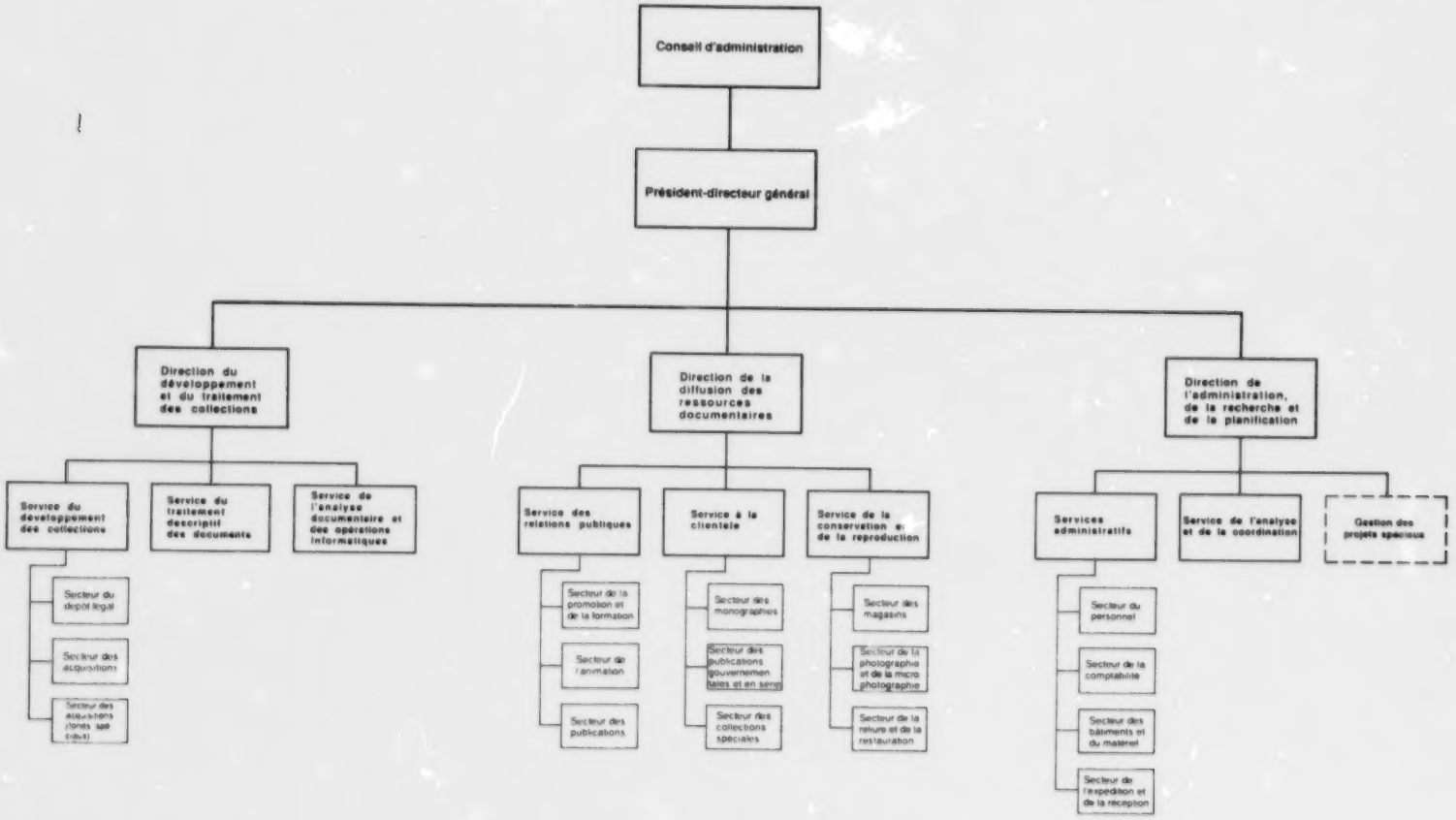

Les fonctions de la Bibliothèque

La Bibliothèque nationale du Québec assume les fonctions généralement dévolues à une bibliothèque nationale et qui découlent de ses missions spécifiques de conservation et de diffusion du patrimoine documentaire québécois. La Bibliothèque nationale du Québec doit donc acquérir, en maintenant un inventaire permanent, conserver et mettre en valeur le patrimoine documentaire québécois; il s'agit de toute la documentation publiée au Québec et de toute la documentation relative au Québec quel que soit son lieu de publication. Les fonctions principales de la Bibliothèque peuvent se résumer ainsi.

Acquisition de documents

Les documents sont acquis à la Bibliothèque nationale par dépôt légal, achat, échange ou don. Les modalités d'application du dépôt légal en vigueur découlent de la Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec et de ses règlements.

Traitement des documents

Le traitement des documents recouvre deux opérations: la description bibliographique et/ou catalographique qui détermine les éléments nécessaires à l'identification de l'auteur et du document (auteur, titre, édition, éditeur, lieu, date d'édition,etc.); l'analyse documentaire qui analyse le contenu du document pour en établir la classification et permettre le repérage selon le sujet.

Conservation du patrimoine culturel

La conservation systématique du patrimoine culturel québécois est un corollaire du dépôt légal. Divers mécanismes ont été prévus pour prolonger la vie des documents: restauration et reliure, microphotographie et photographie ainsi que la gestion de magasins adéquats.

Mise en valeur de fonds d'archives privés

La Bibliothèque nationale acquiert des fonds d'archives privés concernant les écrivains, en assure la conservation et la diffusion, notamment par la publication d'inventaires sommaires.

Publication de la bibliographie courante

Il est du ressort de la Bibliothèque nationale de publier la bibliographie nationale qui recense mensuellement la totalité de la production culturelle québécoise dans les champs qui lui sont propres.

Publication de la bibliographie rétrospective, de bibliographies et de catalogues

La Bibliothèque nationale publie la *Bibliographie du Québec rétrospective* qui inventorie les documents publiés antérieurement au dépôt légal, en 1968. Elle publie de même des bibliographies thématiques et des catalogues d'exposition.

Prêt entre bibliothèques

La Bibliothèque nationale développe le prêt entre bibliothèques afin de permettre l'utilisation de ses documents par d'autres bibliothèques et l'emprunt à d'autres bibliothèques de documents destinés à ses usagers.

Information, référence, recherche

La Bibliothèque nationale diffuse le patrimoine documentaire acquis et le rend disponible dans ses salles de lecture. Le personnel de la Bibliothèque aide le lecteur en lui transmettant une information ou en l'aidant à effectuer une recherche plus complexe.

Expositions

La Bibliothèque nationale organise des expositions à partir de ses collections ou accueille des expositions d'autres institutions.

Organisation de manifestations culturelles

La Bibliothèque nationale organise des manifestations culturelles ou collabore à la tenue de telles manifestations qui ont lieu à l'Édifice Saint-Sulpice, rue Saint-Denis, à Montréal.

Relations internationales et communications

La Bibliothèque nationale maintient et développe des relations avec les autres bibliothèques nationales et avec de nombreux organismes internationaux. Aussi, les relations avec la presse, les médias et les partenaires québécois de la Bibliothèque sont entretenues de façon constante.

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

- Les réalisations du Conseil d'administration
- Les comités
- Les services à la "clientèle"
- Le profil de la "clientèle"
- La Bibliothèque et les autres institutions
- Les communications et les relations publiques
- L'acquisition des documents
- Le traitement des documents
- Les collections
- Les locaux
- La conservation des documents
- L'administration

Les réalisations du Conseil d'administration

La Bibliothèque nationale du Québec est gérée depuis le 1er avril 1989 par un Conseil d'administration de neuf membres. Le Conseil d'administration s'est réuni à huit reprises au cours de l'année 1989-1990.

Les membres du Conseil ont étudié plusieurs dossiers dans une perspective de développement de la Bibliohèque nationale.

En plus des décisions purement administratives, par exemple l'ouverture de comptes de banque et les prévisions budgétaires, ils ont étudié plusieurs questions fondamentales pour le devenir de la Bibliothèque nationale.

Ils ont proposé à la Ministre des Affaires culturelles un Règlement sur la régie interne de la Bibliothèque et ils ont adopté un plan de gestion financière. Les administrateurs ont proposé à la Ministre de modifier le règlement sur le dépôt légal afin de hausser le prix plancher des documents déposés et d'inclure de nouveaux supports dans ce règlement: estampes, affiches, cartes postales, logiciels, enregistrements sonores et microformes. Ils ont étudié et accepté un projet d'entente entre la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque nationale du Québec.

Afin de réévaluer l'informatisation des activités de la Bibliothèque, ils ont mis sur pied un comité de travail et ils ont fait de même pour réévaluer la pertinence de conserver la collection Saint-Sulpice en regard des orientations de la Bibliothèque. Ils ont accepté le contenu d'un questionnaire visant à cerner le profil des usagers de la Bibliothèque. Le Conseil a soumis au Gouvernement des projets de décret concernant l'indemnisation de la Bibliothèque nationale en cas de sinistre, l'établissement du siège social de la Bibliothèque au 125, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal, et l'acquisition d'un ajout au fonds Cécile-Chabot.

Le Conseil a engagé une firme pour procéder à l'implantation définitive d'un système comptable informatisé et à l'évaluation des procédés et des tâches des services administratifs de la Bibliothèque.

Les administrateurs ont accepté de réaménager certains espaces de l'Édifice Marie-Claire-Daveluy afin de regrouper la direction générale et la direction de l'Administration. Ils ont accordé une importance capitale au projet de construction de la Bibliothèque nationale du Québec et ont adopté les orientations à partir desquelles le programme des besoins sera élaboré:

- concept axé sur une plus grande ouverture à la population afin d'élargir le niveau d'accessibilité au patrimoine public;

- construction de deux bâtiments, l'un consacré à la diffusion et l'autre à la conservation;

- abandon du projet d'agrandissement de l'édifice du 1700 rue Saint-Denis.

Les administrateurs ont accepté de reconduire l'entente avec le serveur UTLAS, concernant l'informatisation du traitement des documents, d'engager une firme afin d'effectuer l'analyse des besoins liés à l'acquisition d'un système téléphonique, d'octroyer le contrat de publication de la Bibliographie du Québec à une firme privée et de retenir des services professionnels afin d'identifier la meilleure solution pour permettre

au personnel de secrétariat, aux directeurs et aux chefs de service de travailler en réseau bureautique. Les recommandations des différents intervenants en informatique, en téléphonie et en bureautique ont été appliquées.

Les administrateurs ont accueilli avec beaucoup de plaisir et d'intérêt la Ministre des Affaires culturelles, madame Lucienne Robillard, à qui ils ont exposé leurs préoccupations les plus importantes.

Les comités

La Bibliothèque nationale a mis sur pied deux comités de travail, l'un mandaté pour étudier la collection Saint-Sulpice et l'autre chargé d'étudier l'informatisation de la chaîne documentaire de la Bibliothèque.

Comité d'évaluation de la collection Saint-Sulpice

Devant les problèmes causés par le manque d'espace d'une part, et l'importance de planifier les espaces nécessaires à son développement d'autre part, la Bibliothèque nationale a formé un groupe de travail qui a le mandat d'évaluer la collection Saint-Sulpice, acquise des Sulpiciens en 1941 par le gouvernement du Québec, afin de statuer sur la pertinence de la conserver en tout ou en partie. Le comité a débuté ses travaux au mois de février 1990 et doit remettre son rapport au mois de février 1992.

Le comité est présidé par monsieur Jean-Rémi Brault, ancien directeur général de la Bibliothèque nationale et composé de messieurs Jean-Pierre Germain, responsable des services extérieurs à la Bibliothèque de Québec, Yves Gingras, spécialiste en histoire des sciences, attaché à l'Université du Québec à Montréal, et Gilles Gallichan, responsable du Secteur des monographies à la Bibliothèque nationale.

Comité consultatif sur l'informatisation

Durant les deux premières décennies de son existence, la Bibliothèque nationale, sans toutefois négliger l'exploitation des collections, a consacré beaucoup d'efforts à la collecte de la production documentaire québécoise et à la publication de la Bibliographie nationale. Ces activités étant désormais consolidées, le Conseil d'administration a jugé qu'il était pertinent de revoir la structure de l'informatisation de la Bibliothèque dans une perspective d'efficacité et de service à la clientèle.

La Bibliothèque nationale utilise le serveur UTLAS (University of Toronto Library Automation System) pour l'informatisation de ses fonctions techniques comme le catalogage. La totalité des opérations incorporées à la chaîne documentaire n'est pas informatisée, telles les acquisitions. Certains secteurs, celui de la musique par exemple, ont développé des microsystèmes autonomes.

Or, il est de plus en plus impérieux que la documentation soit rendue disponible rapidement aux usagers des salles de lecture et à distance aux libraires, éditeurs, bibliothèques universitaires, publiques et collégiales, centres de documentation et autres. Il est aussi nécessaire que l'interrogation des systèmes soit simple et efficace. Par ailleurs, le contrôle des acquisitions et du traitement suppose une intervention informatique.

Dans le cadre d'une action concertée en vue du choix d'un système de gestion documentaire approprié à ses besoins propres ainsi qu'à ceux du réseau documentaire québécois, la Bibliothèque nationale a mis sur pied un comité sur l'informatisation.

Ce comité est présidé par madame Anastassia Khouri-St-Pierre, responsable du Bureau des systèmes informa-

tiques de l'université McGill et membre du Conseil d'administration de la Bibliothèque nationale du Québec, et composé de messieurs Jacques Aird, chef de la Division des systèmes de gestion documentaire de la Bibliothèque municipale de Montréal, Maurice Auger, responsable des Services de gestion documentaire de la Bibliothèque de l'Université du Québec à Trois-Rivières, Alain Boucher, directeur de la planification et du développement des Services documentaires multimédia Inc., Jules Chassé, directeur adjoint du Service des bibliothèques de l'Université de Sherbrooke, Jean-Pierre Côté, directeur général du Service des bibliothèques de l'Université du Québec à Montréal, Laval Du Breuil, directeur de la documentation et des télécommunications de l'Université du Québec, Jean Payeur, directeur général de la Bibliothèque Gabrielle-Roy de Québec, Jacques Morrier, Direction des bibliothèques publiques du ministère des Affaires culturelles.

Le Comité a soumis son rapport et croit qu'il est essentiel pour la Bibliothèque nationale de compléter son processus d'automatisation en rapatriant sa banque de données et en implantant un système local qui intègre l'ensemble de ses fonctions. Il croit de même que l'implantation d'un système documentaire complet et intégré constitue pour la Bibliothèque nationale une condition essentielle pour rattraper son retard technologique et lui permettre de remplir sa mission de diffusion du patrimoine culturel national.

La Bibliothèque nationale du Québec donnera suite aux recommandations du Comité au cours de l'année 1990-1991.

Les services à la clientèle

Le Service à la clientèle est réparti dans trois bâtiments distincts: l'édifice Saint-Sulpice qui regroupe la collection des livres et des ouvrages de référence, l'édifice Aegidius-Fauteux qui abrite les journaux, les revues et les publications gouvernementales, l'édifice Marie-Claire-Daveluy qui offre au public les livres d'artistes, les ouvrages rares et anciens, les documents iconographiques, les partitions musicales, les cartes et plans et les fonds d'archives privés.

Entrées

Voici la répartition des entrées dans les salles de lecture des trois édifices de la Bibliothèque, au cours des deux dernières années. Il va de soi qu'une même personne peut se rendre à l'une ou l'autre des salles plusieurs fois durant l'année.

	1988-1989	1989-1990
Édifice Saint-Sulpice (livres et ouvrages de référence)	15 448	16 256
Édifice Aegidius-Fauteux (journaux, revues et publications gouvernementales)	9 187	8 667
Édifice Marie-Claire-Daveluy (collections spéciales)	2 260	2 588
TOTAL:	**26 895**	**27 511**

Information et référence

Dans chaque salle de lecture, une équipe est à la disposition des usagers pour répondre aux demandes d'information et de référence. Plusieurs personnes préfèrent téléphoner ou écrire pour solliciter une information ou pour poser une question de référence. En 1989-1990, la Bibliothèque nationale a répondu à 10 273 demandes de renseignements dans ses trois salles, à 26 505 demandes par téléphone et à 1 100 par correspondance.

Le tableau suivant démontre qu'il y a eu 37 878 demandes de renseignements en 1989-1990, soit une augmentation de 13,6% par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, on note que plus de 70% des demandes sont formulées par téléphone.

	Demandes de renseignements sur place		Demandes de renseignements par téléphone		Demandes de renseignements par correspondance		Total	
	1988-89	1989-90	1988-89	1989-90	1988-89	1989-90	1988-89	1989-90
Édifice Saint-Sulpice (livres et ouvrages de référence)	4 487	4 295	17 940	17 758	820	929	23 247	22 982
Édifice Aegidius-Fauteux (journaux, revues et publications gouvernementales)	1 907	3 676	5 839	6 985	66	85	7 812	10 746
Édifice Marie-Claire-Daveluy (collections spéciales)	1 640	2 302	526	1 762	94	86	2 260	4 150
TOTAL	8 034	10 273	24 305	26 505	980	1 100	33 319	37 878

Prêts internes

Les usagers de la Bibliothèque nationale ne peuvent emprunter de documents pour les utiliser à l'extérieur des trois salles de lecture. L'expression «prêts internes» regroupe tous les documents demandés par un usager et utilisés dans les locaux de la Bibliothèque nationale. Le nombre de documents sollicités par la clientèle a augmenté de 10,56% en 1989-1990, passant de 34 984 en 1988-1989 à 38 681. Les livres demeurent les documents les plus demandés, représentant 43% de tous les prêts internes, suivis des revues et journaux avec 23,7%, des microformes avec 19,6% et des publications gouvernementales avec 8,2%.

	1988-1989	1989-1990	%
Livres	14 743	16 723	43,3
Publications gouvernementales	3 448	3 174	8,2
Revues et journaux	8 368	9 194	23,8
Microformes	6 700	7 591	19,6
Fonds d'archives	247	213	0,5
Affiches, photos, cartes postales	237	177	0,45
Cartes et plans	870	1 099	2,85
Musique	103	197	0,5
Livres d'artistes	48	149	0,38
Livres anciens	220	164	0,42
TOTAL:	**34 984**	**38 681**	**100,0**

Prêt entre bibliothèques

La Bibliothèque nationale participe au programme de prêt entre bibliothèques à l'instar d'autres bibliothèques. Le nombre de prêts et d'emprunts effectués en 1989-1990 a diminué de 8% par rapport à l'année 1988-1989, passant de 2 957 à 2 728. Il est intéressant de noter cependant que le nombre de prêts et d'emprunts effectués au Québec, en excluant la région de Montréal, a progressé de 10%.

	1988-1989			1989-1990		
Territoires	**Prêts**	**Emprunts**	**Total**	**Prêts**	**Emprunts**	**Total**
Région de Montréal	586	84	670	611	65	676
Le Québec (à l'exception de Montréal)	902	157	1 059	1 044	128	1 172
Ontario	619	208	827	300	182	482
Autres provinces canadiennes	132	28	160	148	41	189
Étranger	135	106	241	116	93	209
TOTAL:	**2 374**	**583**	**2 957**	**2 219**	**509**	**2 728**

Prêts des revues et journaux

Au cours de l'année 1989-1990, un relevé des principaux journaux et des principales revues consultés a été effectué entre les mois de juillet et décembre 1989. Le nombre de titres de revues et périodiques consultés s'élève à 1 577. Plus de 1 125 titres ont été consultés une fois, 276 l'ont été deux fois et 176 l'ont été trois fois et plus. Parmi les revues et périodiques les plus utilisés, on note les titres suivants: *Actualité, Revue Commerce, Châtelaine, Express, Québec-Science, Action nationale, Relations, Sélection du Reader's Digest.*

Le nombre de titres de journaux consultés se chiffre à 1 460. 664 titres de journaux ont été consultés une fois, 436 deux fois et 360 trois fois et plus. Les journaux qui ont été les plus consultés sont les suivants, par ordre d'importance: *Le Journal de Montréal, La Presse, Le Devoir, Le Progrès de Magog, The Gazette, Allô Police, Hebdo-Nouvelles de l'Est, Le Soleil, Les Affaires* et *Photo-police.*

Le Service de la conservation prête des journaux qui ne sont pas disponibles dans les salles de lecture ou qui sont requis pour faire des fac-similés. La compilation des statistiques d'utilisation de ces journaux, répartie sur neuf ans, donnent les résultats suivants pour les titres les plus réclamés, cités en fonction du nombre de demandes: *Allô Police* (122), *La Presse* (99), *Le Devoir* (90), *Photo-Police* (76), *La Patrie* (46), *Habitabec* (43), *Photo-Journal* (42).

Mise en valeur de documents

La Bibliothèque nationale met en valeur certains documents de ses collections, en les présentant dans des montres conçues à cette fin. Les thèmes retenus cette année furent notamment le bicentenaire de la Révolution française, les oeuvres relatives à Marie de l'Incarnation, l'histoire de la photographie au Québec, les 75 ans du déclenchement de la première guerre mondiale, le 50e anniversaire du droit de vote des femmes au Québec, l'illustration botanique, les dépliants touristiques, les livres d'artistes québécois.

La Bibliothèque nationale a de plus prêté à des fins d'expositions des ouvrages aux organismes suivants: le Musée des Beaux-Arts de Montréal, la Maison de la culture Frontenac de la Ville de Montréal, le Centre d'initiation à l'histoire de la Ville de Québec, le Musée du livre ancien des Éboulements et le Musée de la civilisation de Québec.

Le profil de la clientèle

Au cours de l'automne 1989, la Bibliothèque a réalisé une enquête auprès de sa clientèle. Les usagers des trois salles de lecture ont été invités à compléter un questionnaire auquel 536 personnes ont répondu.

Les répondants ont déclaré se présenter à la Bibliothèque pour la première fois dans une proportion de 45%. Ils en fréquentent les trois édifices dans les proportions suivantes: 40% vont à l'édifice Saint-Sulpice (livres), 40% se rendent à l'édifice Aegidius-Fauteux (journaux, revues), 20% consultent les collections spéciales à l'édifice Marie-Claire-Daveluy.

Les usagers utilisent la Bibliothèque nationale pour effectuer un travail en relation avec leurs études dans une proportion de 50%, pour effectuer une consultation en regard de leur travail et d'une préoccupation personnelle dans une proportion de 45%, soit 22% et 23% respectivement. On consulte une documentation portant sur toute question reliée de près ou de loin au Québec dans une proportion de 77%.

Les usagers effectuent leur recherche sans aide dans une proportion de 53%. Seulement 25% font appel aux bibliothécaires de référence et 22% demandent des informations au comptoir du prêt. Le système informatique de la Bibliothèque pour l'interrogation de la banque de données est inconnu de 81% des répondants. Seulement 7% des usagers ont demandé aux préposés au comptoir du prêt d'interroger pour eux la banque de données de la Bibliothèque.

Le niveau de satisfaction des répondants est élevé, si ce n'est les heures d'ouverture qu'on souhaite plus étendues. Les usagers habitent Montréal dans une proportion de 80,7% dont 20,5% dans l'arrondissement où sont situés les trois édifices de la Bibliothèque.

Les usagers ont entre 18 et 24 ans dans une proportion de 34%, entre 25 à 34 ans dans une proportion de 33% et entre 35 à 44 ans dans une proportion de 18%. Les femmes forment 49% des usagers et les hommes 51%. Les catégories d'occupation se répartissent ainsi: 51% des usagers sont des étudiants, 34% sont des professionnels et des gestionnaires, alors que 15% occupent des emplois de techniciens, d'employés de bureau et d'ouvriers. Le niveau de scolarité des usagers est passablement élevé puisque 48% possède un diplôme universitaire de 1er cycle, 18% de 2e cycle et 9% de 3e cycle. Les moyens de transport les plus utilisés sont, dans l'ordre: les transports en commun (52%), l'automobile (30%), la marche (11%), la bicyclette (5%).

On peut donc résumer que l'usager type de la Bibliothèque nationale est de langue française et qu'il procède lui-même à sa consultation, en relation avec ses études; il consulte principalement la documentation québécoise; il ne connaît pas l'existence du système informatique de la bibliothèque; il est satisfait des services reçus et de la documentation disponible; il est à peu près satisfait des heures d'ouverture des salles de lecture. Il habite la ville de Montréal, son âge se situe entre 18 et 34 ans; il a une formation universitaire et utilise le plus souvent les transports en commun pour se rendre dans l'un ou l'autre des édifices de la Bibliothèque.

La Bibliothèque et les autres institutions

La similarité des mandats, des objectifs et des activités des bibliothèques nationales dans le monde les conduit à entretenir entre elles des échanges réguliers et informels d'information. Par ailleurs, la qualité des ressources documentaires de toute bibliothèque nationale lui confère un rôle de premier plan qu'elle se doit d'exercer auprès d'institutions analogues et d'autres centres de documentation.

CANADA

La Bibliothèque nationale du Québec a signé une entente avec la Bibliothèque nationale du Canada concernant le catalogage avant publication (CIP). Cette opération permet l'impression de la fiche de catalogage dans le volume avant sa mise en vente. Ce contrat, effectif à compter du 1er avril 1990, a pour objectif de porter à 1 200 titres en 1990-1991 le nombre de documents québécois touchés par le programme au lieu des 636 titres en 1989-1990.

Le Programme décentralisé des journaux canadiens s'est terminé cette année. Ce programme subventionné par la Bibliothèque nationale du Canada aura permis de traiter tous les journaux rétrospectifs québécois et d'en dresser les inventaires. En vingt-huit mois, 949 titres de journaux (imprimés et microfilms) auront ainsi été catalogués et inventoriés. Ce programme a été mis sur pied pour identifier, cataloguer, diffuser les données et assurer la conservation des journaux à l'échelle canadienne.

FRANCE

Le 24 août 1989, le Président-directeur général signait, au nom de la Bibliothèque nationale du Québec, une convention de coopération avec la Bibliothèque nationale de France. Les objets de cette entente portent sur les échanges d'informations et de publications, sur les stages et les expositions. En outre, les services du traitement des documents ont collaboré avec la Bibliothèque nationale de France à la traduction française des normes ISBD-M et ISBD-S qui permettent d'identifier les divers éléments de la description d'un volume.

MAROC

Dans le cadre de l'entente de coopération culturelle signée en juin 1989 entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Maroc, le Président-directeur général a effectué deux missions au Maroc à titre de consultant concernant la rédaction du programme des besoins devant servir à la construction de la Bibliothèque nationale du Maroc à Rabat. Par ailleurs, madame Myriem Moussaïd, de la Bibliothèque générale et des Archives du Maroc, a effectué un stage à la Bibliothèque nationale du Québec portant sur le dépôt légal et l'ISBN (International Standard Book Number), du 26 mars au 6 avril 1990.

ALGÉRIE

La coopération entre la Bibliothèque nationale du Québec et la Bibliothèque nationale d'Algérie s'était jusqu'à cette année traduite par l'échange de publications et l'accueil au Québec de stagiaires algériens. Tel que prévu dans l'entente de coopération culturelle entre les deux gouvernements signée à Alger en 1984, le Président-directeur général a adressé en mars 1990 à son homologue algérien le

texte d'un projet de convention établissant un cadre pour l'échange de publications, d'informations, l'organisation de stages, l'échange et la présentation conjointe d'expositions.

IFLA

La Bibliothèque nationale du Québec a continué d'intensifier sa présence et sa participation dans l'important forum qu'est l'IFLA (International Federation of Library Associations and Institutions) dans le domaine de la bibliothéconomie. Madame Lise Lavigne, chef du Service du traitement descriptif des documents, fut élue membre du Comité permanent de la Section de bibliographie de l'IFLA pour la période 1989-1993.

STAGES

La Bibliothèque nationale du Québec exerce une action diversifiée au niveau des stages. Elle joue le rôle d'organisme d'accueil et d'organisme-conseil auprès de certaines instances gouvernementales et autres. Elle a servi aussi de relais, car plusieurs personnes de l'étranger se réfèrent à la Bibliothèque en vue d'identifier des institutions appelées à les accueillir pour des stages au Québec.

Les communications et les relations publiques

Le Service des relations publiques de la Bibliothèque nationale du Québec couvre quatre domaines d'activités: les publications, la promotion, l'animation et les expositions.

Les publications

Le Secteur des publications a produit neuf titres, en plus du bulletin trimestriel de la Bibliothèque, *À rayons ouverts*:

- *L'histoire des idées au Québec 1760-1960: bibliographie des études*, par Yvan Lamonde.
- *Le droit de vote des femmes au Québec: bibliographie sélective*, par Milada Vlach, Gilles Gallichan et Louise Tessier.
- *Répertoire des numéros ISBN des éditeurs francophones canadiens*, compilé au Secteur du dépôt légal.
- *Normes pour l'utilisation de l'ISBN* (International Standard Book Number).
- *Cadre de classement des publications gouvernementales du Québec.*
- *Statistiques de l'édition au Québec en 1988.*
- *Inventaire sommaire du fonds J.-J. Gagnier*, par Gabrielle Bourbonnais.
- *Bibliographie du Québec: liste mensuelle des publications québécoises.* Cette bibliographie courante, publiée mensuellement avec un index annuel, décrit les documents reçus en dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.
- *Bibliographie du Québec 1821-1967*, tome XXI: cette publication décrit les monographies publiées au Québec durant cette période.

Beaucoup d'efforts ont été consacrés à la promotion des publications, ce qui a permis d'augmenter considérablement les ventes. Deux nouvelles publications sur microfiches ont spécialement contribué à l'augmentation des revenus, le *Fichier d'autorité* et le *Catalogue de la Bibliothèque nationale.*

Ventes des publications

	Quantité	Montant
1988-1989	346	3 035 $
1989-1990	755	17 977 $

La promotion

Le nouveau statut corporatif de la Bibliothèque nationale du Québec a donné lieu à la création d'une nouvelle identité visuelle. Le logo est l'oeuvre de madame Louise Lecavalier, technicienne en arts graphiques au Secteur des publications. Cette nouvelle identification visuelle a été dévoilée au Salon du livre de Montréal par la Ministre des Affaires culturelles, madame Lucienne Robillard. Le logo a été par la suite largement diffusé auprès des clientèles de la Bibliothèque et du public en général.

La Bibliothèque nationale fut présente avec un stand d'information dans les expositions tenues dans le cadre des congrès de la Corporation des biblio-

thécaires professionnels du Québec, de l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation et de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences.

En vue de rendre encore plus accessibles ses ressources et ses services, la Bibliothèque a mis à la disposition de ses clientèles prioritaires, à l'extérieur de Montréal, une ligne téléphonique sans frais. Ce nouveau service s'adresse à l'ensemble du réseau des bibliothèques publiques et d'enseignement, aux centres de documentation, aux maisons d'édition, aux libraires et aux associations du milieu du livre et de la documentation.

L'animation

Une dizaine de lancements de livres et d'événements spéciaux ont eu lieu dans la salle de lecture de l'Édifice Saint-Sulpice. Outre le lancement de la bibliographie sélective *Le Droit de vote des femmes au Québec*, présidé par la Ministre des Affaires culturelles, mentionnons la remise du prix de journalisme Judith-Jasmin, du prix de poésie Émile-Nelligan et du grand prix de l'écriture S.T. Dupont. La salle Saint-Sulpice a accueilli cinquante activités diverses: concerts, spectacles et conférences.

Les expositions

La Bibliothèque nationale a prêté l'exposition *Refus global et ses environs* à Aix-en-Provence, dans le cadre d'une semaine consacrée au Québec. Par ailleurs, la Bibliothèque nationale a accueilli une exposition sur Anne Hébert, récipiendaire du grand prix de l'écriture S.T. Dupont.

L'acquisition des documents

La Bibliothèque nationale acquiert les documents par voie de dépôt légal, d'achat, d'échange ou de don. Les modalités d'application du dépôt légal en vigueur découlent de la loi sur la Bibliothèque nationale du Québec et de ses règlements. Cette loi oblige les éditeurs à déposer à la Bibliothèque nationale du Québec deux exemplaires de leurs publications. La réglementation qui accompagne la loi définit les modalités du dépôt. Les documents soumis au dépôt légal sont les livres, les brochures, les journaux, les revues, tant des secteurs privé que public, les livres d'artistes, les partitions musicales ainsi que les cartes et plans.

La Bibliothèque nationale a soumis à la Ministre des Affaires culturelles un projet d'élargissement du dépôt légal afin de compléter la gamme des documents déposés. En effet, on sait que l'information et la création culturelle empruntent de plus en plus de nouvelles formes et des supports variés. Les documents soumis au dépôt légal doivent donc tenir compte de l'évolution technologique et culturelle de la société québécoise. C'est pourquoi le projet qui fut transmis prévoit le dépôt légal des estampes originales, des affiches, des reproductions d'oeuvres d'art, des cartes postales, des enregistrements sonores, des logiciels, de certains documents produits par l'informatique sur support ordinolingue ou optique lorsqu'ils sont des oeuvres de création et des microéditions.

La Bibliothèque nationale a aussi le mandat d'acquérir d'autres documents, qu'ils soient publiés à l'extérieur du Québec et traitant du Québec ou produits par des Québécois à l'étranger; ces documents sont commandés et acquis selon le processus normal de l'achat de biens. Il en est de même des autres documents publiés à l'étranger et dont le contenu est considéré pertinent à l'exploitation de la documentation québécoise. En outre, la Bibliothèque nationale acquiert le deuxième exemplaire des documents soumis au dépôt légal lorsque la valeur au détail d'un exemplaire excède 12,50 $. D'autres documents sont acquis par voie de don ou d'échange.

Pour accomplir ces fonctions, le Service du développement des collections a prévu dans sa structure organisationnelle un secteur du dépôt légal et un autre pour les acquisitions.

Le dépôt légal des monographies (livres et brochures) des secteurs privé et public a progressé de 19%, soit une augmentation de 1 348 titres pour l'année 1989-1990. Cette augmentation est due, entre autres, au dépistage effectué auprès de certains organismes: municipalités régionales de comté, Ville de Montréal, Université de Montréal et autres.

Le domaine des publications en série, c'est-à-dire les journaux, les revues et les publications annuelles tant des secteurs privé que public a connu une augmentation de 51%, soit 748 titres. Par ailleurs, 775 titres ont cessé de paraître durant la même période.

Plus de 22 fonds d'archives privés reliés aux objectifs de la Bibliothèque nationale ont été acquis au cours de l'année. Mentionnons ceux de François Barbeau, de Cécile Chabot, de Pauline Julien, d'André Major, de Guy Robert, de Jean Royer et de Yolande Villemaire.

Dans l'ensemble, la Bibliothèque nationale a acquis, par voie de dépôt

légal, d'achat, de don ou d'échange, 27 064 titres de volumes, de brochures, de journaux, de revues, de partitions musicales, de cartes, de livres d'artistes et de livres anciens, 22 fonds d'archives privés et 106 201 unités physiques de journaux, de revues, de microdocuments et de cartes géographiques.

Dépôt légal, achats, dons ou échanges

1989-1990	Dépôt légal	Achats	Dons ou échanges	TOTAL
Monographies (livres et brochures)				
Diffusion	8 388	1 513	1 993	11 894
Conservation	8 388	544		8 932
Publications en série (revues, journaux et autres)				
Nouveaux titres	1 296	283	380	1 959
Parutions interrompues	775			775
Total des titres reçus	10 217			10 217
Total des unités physiques	87 890	239	4 336	92 465
Livres d'artistes	36			36
Livres anciens		22	2	24
Partitions musicales	83	8 690	4 010	12 783
Cartes géographiques				
Monographies	123	6	80	209
Feuillets	893 u.p.	41 u.p.	226 u.p.	1 160 u.p.
Microdocuments	36 u.p.			36 u.p.
Microdocuments				
Nouveaux documents		139	5	144
Abonnements				106
Total des unités physiques				12 540
Fonds d'archives		9	13	22
Entente BNQ/BNF			15	15

u.p.: unités physiques

Le traitement des documents

La Bibliothèque nationale joue un rôle très important dans la disponibilité universelle des publications. Elle se doit d'assurer le leadership dans l'identification et la description définitives des documents québécois, par l'application de normes internationales.

La fonction traitement recouvre plusieurs opérations. La première est la description bibliographique et/ou catalographique qui détermine les éléments nécessaires (auteur, titre, édition, éditeur, lieu et date d'édition, etc.) à l'identification de l'auteur et du document. La seconde est l'analyse du contenu du document et l'établissement de sa classification à partir du système de classification de la Bibliothèque du Congrès à Washington. Ces opérations permettent la publication de la *Biliographie du Québec*, courante et rétrospective, la saisie dans la banque de données d'UTLAS des informations sur les documents, ce qui permet l'accès en ligne aux documents traités et la tenue d'un fichier d'autorité. Ce dernier est une liste, selon une forme normalisée, des noms de personnes, de collectivités, de collections et de lieux figurant dans les bibliographies et catalogues de la Bibliothèque nationale du Québec.

Cette année, un effort particulier a permis de traiter les documents du secteur commercial dans un délai de cinq jours à compter de leur réception en dépôt légal. Ainsi, la signalisation des nouveaux titres publiés au Québec dans la bibliographie nationale est accélérée et répond davantage aux attentes des éditeurs, des libraires et des centres de documentation.

L'équipe affectée à la conversion rétrospective des données dans le système centralisé - livres anciens, relatifs au Québec et étrangers - terminera son travail au cours du prochain exercice financier.

Les services du traitement descriptif et de l'analyse documentaire ont catalogué, analysé et classifié 17 264 titres de monographies diverses (livres, publications gouvernementales, partitions musicales, cartes géographiques) incluant 2 141 titres de publications en série. En outre, un projet spécifique a permis d'indexer 3 388 titres de publications gouvernementales québécoises acquises entre 1967 et 1974 qui n'avaient pas d'accès sujets.

Les informations concernant ces documents ont été saisies en banque de données. Celle-ci comprenait au 31 mars 1990, 198 291 dossiers bibliographiques et 139 915 dossiers d'autorité.

Traitement des documents

		TITRES
Édition courante québécoise	:	8 019
Édition rétrospective québécoise	:	4 131
Édition relative au Québec et documentation d'appoint	:	2 973
Publications en série	:	2 141
Projet d'analyse des publications gouvernementales	:	3 388
	Total:	**20 652**

Informatisation du traitement

Depuis 1985, la Bibliothèque nationale utilise le serveur UTLAS (University of Toronto Library Automation System) pour la saisie des données dans son fichier bibliographique et son fichier d'autorité. Ainsi, la clientèle de la Bibliothèque nationale et les centres de documentation reliés à UTLAS ont accès à l'ensemble des ressources documentaires et bibliographiques de la Bibliothèque nationale du Québec.

Opérations informatiques reliées au traitement

Notices d'autorité créées et incorporées à la banque de données **10 361**

Notices bibliographiques créées et incorporées à la banque de données **21 182**

Notices bibliographiques reconverties du fichier sur papier au fichier informatique **16 188**

Bordereaux saisis **28 816**

Notices bibliographiques dérivées par d'autres institutions **7 849**

Les collections

Les collections de la Bibliothèque nationale sont regroupées en deux grands blocs correspondant aux deux volets de son mandat: la diffusion et la conservation. Au 31 mars 1990, les collections destinées à la diffusion présentaient la configuration suivante:

- Livres et brochures constitués du fonds Saint-Sulpice, d'un exemplaire des publications québécoises récupérées, depuis 1800, des livres relatifs au Québec et des ouvrages étrangers en très petit nombre: **232 498** titres.

- Revues québécoises, relatives au Québec et étrangères: **602 727** unités physiques.

- Livres, brochures et revues publiés par le Gouvernement du Québec: **42 994** titres de volumes et **101 107** unités physiques de revues.

- Livres, brochures et revues publiés par le Gouvernement du Canada: **9 248** titres de volumes et **69 492** unités physiques de revues.

- Microfiches de volumes, revues et journaux: **259 968** unités physiques.

- Microfilms de revues et journaux: **20 993** unités physiques.

- Fonds d'archives privés constitués de fonds d'archives d'écrivains québécois: **1 564** mètres linéaires.

- Livres anciens publiés avant 1800: **13 501** titres.

- Livres d'artistes et reliures d'art: **1 232** titres.

- Atlas et cartes imprimés: **46 383** unités physiques.

- Microfiches d'atlas et cartes: **8 135** unités physiques.

- Partitions musicales imprimées et manuscrites: **130 258** titres.

TOTAL: 1 538 536 documents divers et 1 564 mètres linéaires de fonds d'archives.

Les collections destinées à la conservation s'établissaient ainsi au 31 mars 1990:

- Livres et brochures: **107 116** titres.

- Revues québécoises: **285 419** unités physiques.

- Journaux québécois: **1 692 851** unités physiques.

- Livres, brochures et revues publiés par le Gouvernement du Québec: **42 985** titres de livres et **101 599** unités physiques de revues.

- Photographies: **45 000** unités physiques.

- Enregistrements sonores (disques): **22 000** unités physiques.

- Affiches: **8 000** unités physiques.

- Cartes postales: **15 000** unités physiques.

TOTAL: 2 319 970 documents

COLLECTIONS TOTALES:

3 858 506

DOCUMENTS

Les locaux

La Bibliothèque nationale du Québec se trouve actuellement logée dans quatre édifices éloignés les uns des autres, ce qui rend de plus en plus difficile toute rationalisation et toute recherche d'efficacité pour le service au public. Un client, ayant besoin d'un volume, d'un périodique et d'un document spécial pour effectuer un travail, doit se déplacer entre trois édifices. Et si par hasard le document est entreposé au 4200 boulevard Saint-Laurent ou chez Archivex, il doit revenir un autre jour pour le consulter. La répartition des surfaces locatives qui prévaut depuis 1985 est la suivante:

- Collections de volumes accessibles au public, 1700 rue St-Denis: **2 939 m².**

- Collections spéciales (cartes et plans, livres d'artistes, etc.) ainsi que le personnel affecté aux services internes: acquisition, traitement, administration et autres, 125, rue Sherbrooke Ouest: **5 183 m².**

- Collections de journaux, de revues, d'annuels et de publications gouvernementales, 4499 avenue Esplanade: **1 469 m².**

- Collections de documents entreposés au 4200 boulevard Saint-Laurent: **551 m².**

- Collections de documents entreposés chez Archivex: **101 m².**

La Bibliothèque nationale dispose donc de **10 243** mètres carrés de surface.

Les nombreuses acquisitions ont saturé l'espace disponible. La Bibliothèque nationale se trouve donc présentement confrontée à un manque d'espace et à une dispersion de ses collections et de son personnel. Aucun édifice actuel ne permet le regroupement des services à la clientèle et les conditions physiques sont plutôt déficientes pour la conservation des documents. Les systèmes de climatisation sont à peu près inexistants. La Bibliothèque doit louer des climatiseurs, des humidificateurs et des déshumidificateurs pour compenser les écarts de température et d'humidité. Un projet de construction est en préparation, de nature à regrouper les services au public et les collections pour leur conservation.

La conservation des documents

Seule institution à rassembler et à conserver de façon globale, permanente et exhaustive la production culturelle québécoise dans les domaines qui lui sont propres, la Bibliothèque nationale du Québec exerce sa mission de conservation en regard des documents soumis au dépôt légal, des documents relatifs au Québec, des documents acquis par voie d'échanges ou d'achats et des documents acceptés en donation. La collection de conservation est constituée de livres, de brochures, de journaux, de revues et de publications gouvernementales du Québec. Elle est gardée dans des locaux déficients en regard des normes idéales de préservation.

Le Service de la conservation regroupe la reliure et la restauration, la photographie et la microphotographie ainsi que la gestion des magasins.

Le Secteur de la reliure et de la restauration répare les documents anciens selon des procédés techniques spécifiques pour permettre une longévité accrue et une meilleure homogénéité dans les collections, prépare les documents et applique certaines mesures préventives pour leur mise en rayon.

Le travail de reliure s'effectue autant à la Bibliothèque qu'à l'extérieur. Le résultat des soumissions obtenu cette année a permis de diminuer d'une façon importante le coût de la reliure. Le nombre d'opérations réalisées en 1989-1990 se répartit ainsi:

Préparation matérielle	:	25 315
Réparations mineures	:	5 796
Réparations majeures	:	655
Restaurations	:	87
Reliures internes	:	367
Reliures commerciales	:	2 155

Le Secteur de la photographie et de la micrographie reproduit sur microformes des documents de l'édition nationale afin de garantir la diffusion au public des informations que contiennent les livres rares, fragiles ou détériorés que la Bibliothèque a le mandat de conserver, et afin de rendre accessibles certains documents en exemplaire unique dont la conservation est prioritaire. Par procédé photographique, il reproduit des textes, articles, illustrations sur papier, diapositives et fac-similés, à des fins d'exposition, de publication, de recherche, d'enseignement ou autres. Plusieurs produits de ce secteur sont vendus à la clientèle.

En 1989-1990, la Bibliothèque nationale a utilisé 317 films et réalisé 3 586 prises de vue. Il en a résulté le tirage de 379 photographies en noir et blanc, 475 photographies couleur ou diapositives et 1 380 fac-similés. La microreproduction des documents a nécessité 180 305 prises de vues et la préparation matérielle de 250 385 pages.

Le Secteur des magasins a accru ses collections de 57 745 documents dont 4 441 publications du Gouvernement du Québec, 19 805 revues, 22 759 journaux et 10 740 livres et brochures.

L'administration

La Direction de l'administration de la Bibliothèque nationale se subdivise ainsi: ressources financières, ressources matérielles et ressources humaines.

La gestion des ressources financières représentait un défi puisqu'aucun nouveau poste n'a été autorisé pour la gestion courante de la Bibliothèque nationale, alors que son statut corporatif lui imposait la prise en charge et le développement d'un système comptable efficace. Beaucoup d'efforts ont été déployés pour définir un cadre de travail rigoureux: fabrication d'une "charte" des comptes, exploitation d'un système comptable manuel pour l'enregistrement et le contrôle des transactions en parallèle avec l'expérimentation d'un système automatisé et la publication mensuelle d'états financiers comparatifs.

L'année financière s'est soldée par un excédent des revenus sur les dépenses de 330 531 $, après avoir retourné 100 000 $ au ministère des Affaires culturelles et après avoir épongé le déficit prévu de 106 000 $. Ce surplus s'explique par une diminution du nombre d'employés occasionnels, par les revenus de placements plus importants que prévu, par le paiement de dépenses différé et par le fait que la contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et au Régime de retraite des fonctionnaires est assumée par le gouvernement du Québec, pour la somme de 224 000 $. Par ailleurs, quelques services en cours de réalisation, dont la téléphonie, n'ont pu être payés puisque le travail n'était pas complété au 31 mars 1990. Les revenus et la subvention du gouvernement du Québec s'élèvent à 8 837 027 $ et les dépenses à 8 506 496 $ pour l'année 1989-1990.

La gestion des ressources matérielles concerne les immeubles, les achats, l'entretien des équipements, le transport et la messagerie. La Bibliothèque nationale est locataire de la Société immobilière du Québec dans quatre édifices distincts et loue des espaces d'entreposage chez Archivex. Cette première année d'existence de la Corporation fut l'occasion de regrouper les divers secteurs de la Direction de l'administration près de la Direction générale et de la salle du Conseil. Le réaménagement des locaux a nécessité une "implication" importante du secteur des ressources matérielles.

Des investissements significatifs ont été réalisés dans les domaines suivants:

- une étude a conduit à des modifications à la téléphonie, alors que plus d'une centaine de lignes ont été éliminées;

- une camionnette neuve fut acquise;

- une étude commandée à la "firme" Owen a conduit à l'acquisition d'un réseau bureautique Macintosh à l'usage des secrétaires et de la direction;

- une consultation auprès de la compagnie Futur Byte Informatique Inc. a favorisé l'acquisition du logiciel comptable LBA (Luc Bouchard et Associés).

La gestion des ressources humaines est, soit déléguée aux directeurs, soit sous la juridiction du président. Le fait que le personnel de la Bibliothèque nationale soit demeuré dans la fonction publique rend plus complexe la gestion des ressources humaines. Deux employées s'occupent de ce secteur. Elles doivent tenir compte des conventions collectives, de la Loi sur la fonction

publique et des divers règlements et directives gouvernementales. Elles exécutent toutes les opérations reliées au système Sagip pour le versement des salaires.

La Bibliothèque nationale "génère" de l'emploi équivalant à 37 180 jours/personnes, soit un total de 143 postes dont 120 permanents et 23 occasionnels. Les catégories d'emploi, permanents et occasionnels réunis, se répartissent ainsi: 1 dirigeant d'organisme, 3 cadres supérieurs, 45 professionnels, 91 fonctionnaires et 3 ouvriers.

LES ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié les bilans du fonds des opérations et du fonds d'immobilisations de la Bibliothèque nationale du Québec au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde du fonds des opérations et l'état du solde du fonds d'immobilisations de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Bibliothèque au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Le vérificateur général du Québec.

Rhéal Chatelain, f. c. a.

Québec, le 29 juin 1990

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

FONDS DES OPÉRATIONS

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990

REVENUS	
Intérêts sur dépôts bancaires	357 740 $
Ventes de biens et services	68 587
Subvention du gouvernement du Québec à l'emploi	25 000
	451 327
DÉPENSES	
Traitements et avantages sociaux	5 005 009
Loyers	1 600 575
Publications, livres et collections	480 291
Transport et communications	266 252
Services professionnels, administratifs et autres	557 222
Entretien et réparations	105 903
Fournitures et approvisionnements	196 703
Acquisitions d'immobilisations	208 511
Animation et promotion	76 937
Autres	9 093
	8 506 496
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	8 055 169
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	8 385 700
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS AU 31 MARS 1990	330 531 $

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

FONDS DES OPÉRATIONS

BILAN

AU 31 MARS 1990

ACTIF

À court terme

Encaisse	898 660 $
Débiteurs et intérêts courus	105 663
Frais payés d'avance	23 472
	1 027 795 $

PASSIF

À court terme

Créditeurs et frais courus	697 264 $
SOLDE DU FONDS	330 531
	1 027 795 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Philippe Sauvageau

Jacques Girard

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

FONDS D'IMMOBILISATIONS

SOLDE DU FONDS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990

Mobilier et équipement reçus à titre gratuit du gouvernement du Québec	1 $
Acquisitions d'immobilisations assumées par le fonds des opérations	208 511
SOLDE DU FONDS AU 31 MARS 1990	208 512 $

BILAN

AU 31 MARS 1990

ACTIF

Mobilier et agencement	30 853 $
Équipement	160 055
Matériel roulant	17 604
	208 512 $
SOLDE DU FONDS	208 512 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Philippe Sauvageau

Jacques Girard

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1990

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Bibliothèque nationale du Québec est une corporation constituée par une loi spéciale (1988, chapitre 42) sanctionnée le 10 novembre 1988 et entrée en vigueur le 1er avril 1989.

La Bibliothèque a pour fonctions de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois publié et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, ainsi que les documents relatifs au Québec et publiés à l'extérieur du Québec.

La Bibliothèque nationale du Québec est substituée de plein droit à la direction de la Bibliothèque nationale du Québec du ministère des Affaires culturelles et au conservateur en chef dans tout règlement, arrêté en conseil, décret, directive, contrat ou autre document où il est fait mention de cette direction ou de cette fonction.

Les opérations de la Bibliothèque ont débuté le 1er avril 1989.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Bibliothèque ont été préparés par la direction, selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les acquisitions et aliénations d'immobilisations sont imputées aux opérations de l'exercice du fonds des opérations. Par contre, les immobilisations sont présentées dans le fonds d'immobilisations et ne sont pas amorties.

Les immobilisations cédées par le gouvernement du Québec lors de la constitution de la Bibliothèque sont comptabilisées à la valeur nominale de 1 $.

Les acquisitions subséquentes sont comptabilisées au coût.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et du solde du fonds des opérations.